
SAINT VAAST INFOS



MAI 2022

NUMERO 6

LE MOT DU MAIRE



Védastoise, Védastois,

Le printemps est bien installé et bientôt le fleurissement viendra apporter des couleurs chatoyantes à notre commune, malgré le soleil et les températures agréables nous constatons toujours autour de nous, des cas positifs à la Covid. Il nous appartient de continuer à respecter quelques gestes simples qui font partie à présent de notre quotidien.

Ce mois d'avril a été marqué par l'approbation du budget communal par le Conseil municipal dont vous trouverez tous les éléments dans les pages du bulletin.

Nous sommes désolés de constater que des actes d'incivilités sévissent sur notre commune, nous ne pouvons tolérer de tels agissements qui ont pour conséquence : des réparations coûteuses ayant un impact négatif sur les deniers de la commune.

Divers travaux actuellement entrepris sur notre commune ont eu quelques fois des incidences sur la circulation mais également sur l'entrée et la sortie de l'école Jean Zay. Nous vous remercions de votre patience et de votre adaptation à ces changements, qui je le reconnais ne sont pas toujours évidents.

Je voudrais également remercier très chaleureusement les concitoyens qui ont participé à la collecte de matériels et vêtements ainsi que des cartons pour aider nos compatriotes ukrainiens qui subissent l'assaut inexplicable de la folie d'un homme. Edmond Thiaudière disait : « soutenir la paix contre la guerre cela équivaut à soutenir la raison contre la folie ». Il y a quelques semaines vous avez rempli votre devoir de concitoyen en vous rendant aux urnes, maintenant que nous connaissons l'identité de notre Chef d'Etat et en attendant le résultat des prochaines élections législatives les 12 et 19 juin, des conséquences positives ou négatives pour nos collectivités selon les futures orientations politiques, nous avons profité de cette accalmie printanière pour travailler sur les prochaines festivités qui animeront notre commune. Vous retrouverez en fin du bulletin le programme.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Amicalement,

Stéphane Jumeaux
Maire,
Vice-Président de la CA2C

The word 'Sommaire' is written on a piece of white paper with a torn, ragged edge, set against a light grey background. The paper is slightly tilted and has a soft shadow beneath it.

○ Les échos du Conseil Municipal.	page 4
○ La vie communale	
❖ Enfance-jeunesse	page 10
❖ Vie scolaire-péri-cantine	page 11
❖ Travaux	page 12
❖ Cadre de vie-sécurité	page 15
❖ Cérémonie	page 18
❖ Associations-commerces	page 19
❖ Annuaire de nos professionnels	page 20
❖ Communication	page 23
○ Vie pratique	page 24
○ Etat civil	page 25
○ Agenda	page 25
○ Actualités près de chez nous.	page 26
○ Numéros utiles	page 28
○ Affiches des manifestations.	page 29
○ Retour en images	page 36

○ LES ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte-Rendu Sommaire du Conseil Municipal du 18 mars 2022

Étaient présents : Elodie DEVAUX, Virginie GALET, Stéphane JUMEAUX, Barbara LLONG- JUMEAUX, Jacques MAIRESSE, Jean-Pierre MERLIOT, Marie-Christine WIELGOSZ, Jérôme DAMIENS.

Excusée : Yolande GRIFFART

Absents : Michael LANGRAND (ayant donné pouvoir à Marie-Christine WIELGOSZ), Jean- Charles MAKALA, Romuald GOSSELET, Sophie LEDUC, Yann BARELLE

Secrétaire de séance : Élodie DEVAUX - Début de séance : 19h30

Ordre du jour :

FINANCES - ÉCONOMIES

1. Demande de subventions auprès du département pour plusieurs dispositifs (ADVB, Amendes de police, ADVB voirie communale, ASRDA)
2. Contribution de la commune au titre de La Défense extérieure contre l'incendie
3. Impayés cantine
4. Accueil de loisirs : participation des familles
5. Accueil de loisirs : rémunération du personnel

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6. Éclairage public
7. SIDEC

QUESTIONS DIVERSES

FINANCES – ÉCONOMIE

- **Point n°1: Demande de subventions auprès du département pour plusieurs dispositifs.**

Dans le cadre du remplacement de l'Abribus situé rue Jean Jaurès suite à un accrochage, il est demandé au Conseil Municipal de valider la demande de subvention auprès du Département dans le dispositif amendes de police.

Pour le dispositif ADVB (Aide Départementale Village et Bourg) le conseil doit donner quitus pour le dépôt de deux dossiers concernant la réfection de la Place Romain Rolland et pour la restauration du Moulin.

En ce qui concerne le dispositif ADVB Voirie communale, un dossier reprenant l'impasse Condorcet et la rue Émile Zola à été présenté au Conseil Municipal pour approbation.

Enfin pour le dispositif ASRDA (Aide à la sécurisation renforcée des Routes Départementales) un dossier d'implantation de signalisation LEDS pour le passage piétons aux abords des écoles et pour matérialiser les priorités à droite devait être déposé, mais avant la présentation au

conseil municipal le Département a émis un avis négatif pour l'implantation d'un tel dispositif.

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
 - Approuve les différentes demandes de subventions, et regrette le rejet du Département concernant de dernier dossier.

- **Point n°2 : DECI**

Dans le cadre de l'adhésion de notre commune au SIDEN-SIAN pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Conformément à la délibération du comité syndical, la cotisation de notre commune s'élève à 4400€ TTC, cette fiscalisation doit être financée soit par les deniers publics (budget de la commune) soit par le recouvrement ou par fiscalisation auprès des habitants de la commune pour un montant de 5€ par habitant.

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de régler cette cotisation par le budget communal.

- **Point n°3 : Impayés cantine**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le maintien de l'accueil au restaurant scolaire est conditionné par le paiement régulier des factures.

Les factures sont émises mensuellement et adressées aux familles dans le courant du mois suivant. Les factures portent une date limite de règlement que les familles doivent impérativement respecter. Dans le cadre du non-règlement constaté de la facture à la date limite de paiement, le Trésor Public adresse un titre exécutoire formant avis de sommes à payer au payeur principal dont le nom est indiqué sur la facture.

Si la dette cumulée de la famille est supérieure à 120€ ou faisant état de deux titres impayés non soldés il y aura blocage des nouvelles inscriptions à la cantine pour les mois suivants. Les familles concernées seront invitées à apurer leur dette auprès du receveur municipal, seul habilité à procéder à leur recouvrement.

De plus dans le cadre du lancement de l'application de réservation de cantine, la commune ne peut plus procéder à la gratuité offerte pour 10 repas consécutifs.

Le prix du repas reste quant à lui inchangé, à savoir 3€.

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve ces décisions.

- **Point n°4 : Accueil de loisirs**

Un accueil de loisirs sans hébergement aura lieu cette année du 11 juillet au 29 juillet. Il fonctionnera du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 16H30.

Le Conseil Municipal doit fixer la participation des familles pour les enfants résidants ou scolarisés dans la commune ou en vacances chez leurs grands-parents et de fixer la

participation des familles extérieures en indiquant que la CAF impose trois tarifs pour les familles en fonction du quotient familial jusque 700€.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur la participation des familles mais également sur la participation à la session de camping.

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'appliquer la même participation que les années précédentes, et de fixer comme l'an dernier la participation pour la session de camping à 10€/jour/enfant.

Quotient	Enfants védistois ou scolarisés ou en séjour chez les grands-parents	Pour les extérieurs
0 à 369	0,25 euro /heure	1 euro/heure
370 à 499	0,45 euro/heure	1,20 euros /heure
500 à 700	0,60 euro/heure	1,35 euros/heure
701 à 800	0,65 euro/heure	1,40 euros/heure
Sup à 800	0,70 euro/heure	1,50 euros /heure

- **Point n°5 : ALSH : rémunération du personnel d'encadrement**

Afin de permettre la tenue de l'accueil de Loisirs, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'autoriser l'ouverture du centre.

Pour ce qui est des salaires et afin de permettre une meilleure répartition en fonction des statuts et faisant suite aux requêtes des animateurs et après discussion avec l'ensemble du Conseil municipal il est proposé de fixer la rémunération par le biais d'un forfait : les animateurs et l'équipe de direction seront rémunérés par le Comité des Oeuvres Sociales.

Les montants retenus sont les suivants :

- 1) Directeur/Directrice : 1600€/net
- 2) Animateurs/Animatrices : 1300€/net
- 3) Stagiaires : 900€/net

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve ces décisions.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- **Point n°6 : Éclairage Public**

Une forte hausse est prévue sur le tarif de l'électricité ayant un impact sur les finances des collectivités. La CA2C en est fortement impactée notamment par sa compétence d'éclairage public. Cette hausse de prix de l'électricité s'explique par un mécanisme complexe : l'Arenh (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique). Ce dispositif permet à tous les fournisseurs alternatifs de s'approvisionner en électricité auprès d'EDF, à un tarif avantageux (de 42€ par MWh). EDF a pour obligation de céder 100 TWh de sa production chaque année à ses fournisseurs alternatifs. Cependant, pour 2022, le total des demandes formulées par ces

fournisseurs s'élève à 160,36 TWh, ce qui dépasse le plafond fixé par la loi, de la quantité d'électricité qu'EDF peut leur vendre.

Les fournisseurs alternatifs vont donc devoir compléter une grosse partie de leur approvisionnement sur le marché de gros, où les prix sont particulièrement élevés (le prix du MWh est de 200€, fin 2021 un pic a été constaté à 620€ le 21 décembre 2021) cela a pour conséquence une augmentation des points de livraison relevant des installations d'éclairage public de 133%. Cela représente pour notre agglomération une augmentation de 393 145€. Cette augmentation aura également un impact sur notre commune qui a fait le choix de maintenir son éclairage public.

Il nous est donc proposé trois solutions :

- Le maintien de l'éclairage public avec un surcoût entièrement à la charge de la commune,
- L'extinction de droit commune de 23h à 5h,
- L'extinction de 23h à 4h.
 - Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide l'extinction de 23h à 4h soit 261 heures à la charge de la commune pour un coût de 763€/par habitant. Il est rappelé que l'éclairage public fonctionne les nuits du vendredi et du samedi.

- **Point n° 7 : SIDEC**

Suite à l'information concernant l'envolée des prix de l'énergie il est proposé la constitution d'un groupement de commande pour l'achat de fourniture d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique présentée en annexe, et dont le SIDEC est coordonnateur, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter les termes de la convention cadre pour la constitution du groupement de commandes, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

- Le Conseil municipal, valide à l'unanimité cette proposition.

Compte-Rendu Sommaire du Conseil Municipal du 12 avril 2022

Étaient présents : Elodie DEVAUX, Virginie GALET, Stéphane JUMEAUX, Barbara LLONG- JUMEAUX, Jacques MAIRESSE, Jean-Pierre MERLIOT, Marie-Christine WIELGOSZ, Michael LANGRAND, Jérôme DAMIENS, Yann BARELLE

Excusée : Yolande GRIFFART

Absents : Jean-Charles MAKALA, Romuald GOSSELET, Sophie LEDUC

Secrétaire de séance : Élodie DEVAUX

Début de séance : 19h00

Ordre du jour :

FINANCES - ÉCONOMIES

1. Compte administratif 2021
2. Approbation du compte de gestion
3. Budget Primitif 2022
4. Vote des taxes

QUESTIONS DIVERSES

FINANCES – ÉCONOMIE

- **Point n°1 : Compte administratif 2021**

Madame Christine WIELGOSZ, adjointe au Maire est chargée de la présentation et de l'approbation du compte administratif communal 2021 qui s'établit comme suit :

❖ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Depenses	Recettes
Total des dépenses réelles : 517 007,06 €	Total des recettes réelles : 529 906,15€

Résultat de l'exercice 2021 : 12 899,09€ excédentaire
Excédent reporté 2020 : 89 386,09€
Résultat de clôture 2020 : 102 285,18€

❖ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Depenses	Recettes
Total de dépenses réelles : 150 639,46€	Total des recettes réelles : 306 340,98

Résultat de l'exercice 2021 : 155 701,52 excédentaire
Excédent reporté 2020 : 15 435,34€
Résultat de clôture 2020 : 171 136,86

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le compte administratif 2021

- **Point n°2 : Approbation du compte de gestion**

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de la situation de l'exercice clos dressé par le receveur principal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer pour l'approbation ou non du compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2021.

➤ Le Conseil municipal, approuve le compte de gestion du trésorier principal.

- **Point n°3 : Budget primitif 2022**

Monsieur le Maire est chargé de la préparation des documents budgétaires et invite le Conseil Municipal à examiner et à approuver le budget primitif 2022 qui s'établit comme suit :

DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 850 344,18€

DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT : 850 156,12€

➤ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2022.

- **Point n°4 : Vote de taxes**

Vu le budget principal 2022, le produit fiscal attendu pour cette année est de 155 312€, et au regard des diverses augmentations que subissent nos concitoyens (gaz, électricité, essence....) et suite à l'augmentation par l'état des bases de la taxe foncière de 3,4%, il est proposé au conseil municipal de maintenir les mêmes taux de taxes directes locales 2021 pour l'exercice 2022 à savoir :

Taxe foncière Bâti : 14,5% Taxe foncière Non Bâti : 45%

Pour information il n'appartient pas au conseil municipal de voter la taxe sur la TEOM (Taxe Enlèvement Ordures Ménagères) et sur la taxe GEMAPI qui sont du ressort du Conseil d'Agglomération.

➤ Le Conseil municipal, accepte à l'unanimité la proposition.

○ LA VIE COMMUNALE

❖ Enfance-jeunesse



Le Relai Petite Enfance (RPE) situé à Avesnes les Aubert est un lieu d'informations et d'échanges pour les parents, les jeunes enfants et les assistantes maternelles ; celui-ci s'est délocalisé à deux reprises dans notre commune en proposant des ateliers dans le cadre de la semaine de la petite enfance : un éveil musical et l'atelier baby gym. D'autres ateliers seront proposés à la rentrée ; ils sont gratuits et ouverts aux assistantes maternelles et aux parents de jeunes enfants. Le RPE propose également des kits d'activités pour les enfants.

Pour plus d'informations : ram.avesnes@outlook.fr



Plus de 90 enfants ont participé à la chasse aux œufs de Pâques pour les védastois âgés de 2 à 11 ans le samedi 17 avril sur la pelouse du stade . Cette année 4 œufs mystères se sont cachés parmi les nombreux œufs cachés dans le stade : 1 place à Astérix et 1 place de cinéma à Caudry étaient à gagner par catégorie.

Bravo aux quatre gagnants 🎁

Chaque enfant s'est vu remis un sachet de chocolats, gracieusement préparé par les jeunes du club des ados.





Le centre de loisirs aura lieu du lundi 11 au vendredi 29 juillet , il sera organisé par Céline Choquart.

Les fiches d'inscription sont disponibles sur le site de la mairie (onglet : centre de loisirs) :

[Www.saintvaastencambresis.fr](http://www.saintvaastencambresis.fr) ou au secrétariat.

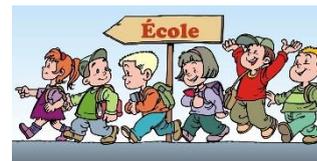
Les dossiers d'inscription sont à déposer en mairie avant le vendredi 27 mai

Tu es élève au collège Paul Langevin à Avesnes les Aubert ? Participe à la semaine de l'éco-mobilité du 16 au 20 mai en allant au collège en vélo, les bénévoles du club « les moulin'eux » encadrent cet événement en accompagnant les élèves du point de rendez-vous dans le village jusqu'à l'entrée du collège.

Pour plus d'informations , n'hésitez pas à contacter le président : Rudy Delhayé au 06.76.67.52.91.



❖ Vie scolaire-périscolaire-cantine



Les inscriptions à l'école sont ouvertes, rapprochez-vous de la Directrice, Mme Huygens pour convenir d'un rendez-vous au 03.27.79.14.05.

Vous devez vous munir lors de l'entretien avec Madame la Directrice de :

- ✓ Livret de famille
- ✓ Acte de naissance de l'enfant
- ✓ Justificatif récent de domicile
- ✓ Copie des attestations de vaccination obligatoires ou justification de contre-indication

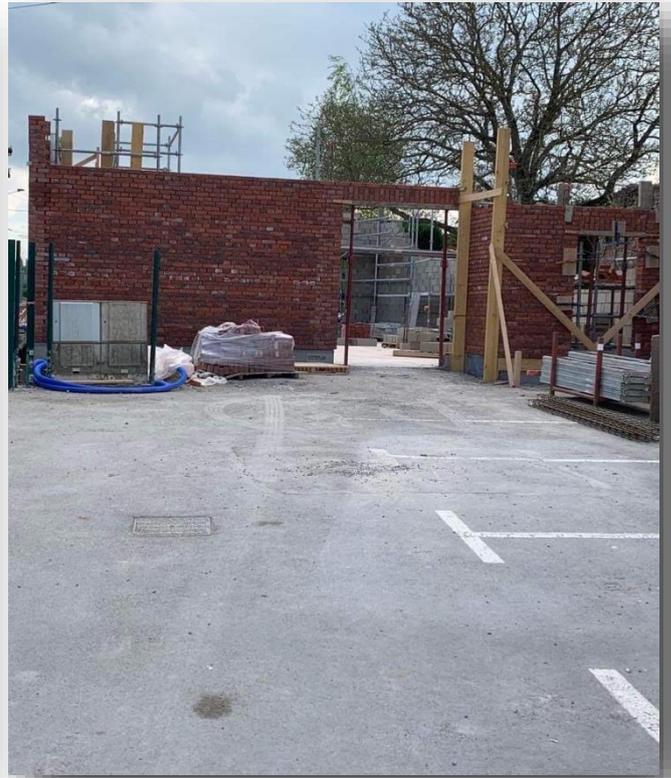
❖ Travaux

Les travaux de l'ARAM continuent

L'accès au parking est fermé pendant au moins 8 mois.



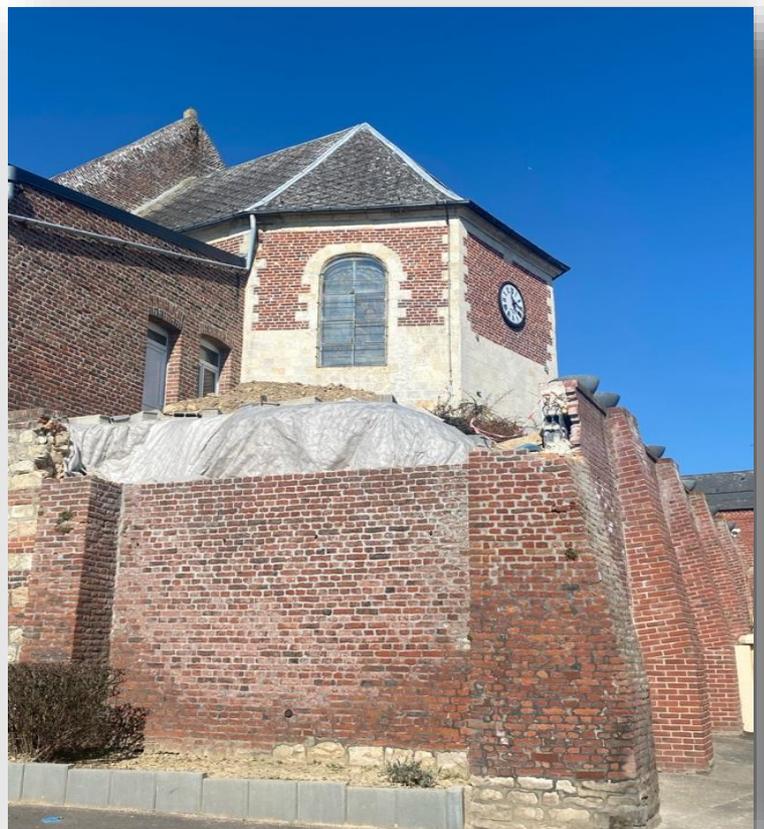
(Les montants vous ont été indiqués dans le dernier et avant dernier bulletin municipal)





Une partie du mur du rempart de l'église a été démonté fin d'année 2021 afin d'assurer le passage des pâles des éoliennes.

La reconstruction et le renforcement sont intégralement pris en charge par la société Energiteam et sont actuellement réalisés par la société Marques.



Des travaux pour la réfection du réseau d'eau potable par la Société Lorban sur la place Simone Veil et l'impasse Gabriel Péri, une restriction de la circulation est à prévoir jusqu'au 13 mai.



❖ Cadre de vie – Sécurité

Dans quelques semaines, va commencer le fleurissement de nos rues par l'entreprise Dufour.

Des radars pédagogiques vont être mis en place dans les rues Aristide Briand et Joliot Curie. Malgré ces avertissements, nous constatons régulièrement des incivilités de conducteurs.



Une fois encore, des personnes irrespectueuses et irresponsables se sont pris lâchement au mobilier urbain, ici au coin des mamans mais aussi au stade. Quel sera le prochain endroit ?? Une plainte en gendarmerie a été déposée et la mise en place de caméras vidéosurveillance est en bonne voie (attente de subventions).



Le nettoyage et les réparations seront bien entendu faites et payés malheureusement avec les impôts des védastois.



Les factures seront publiées prochainement.

Tonte de pelouse

Le retour du soleil est synonyme de, tonte de pelouse, et depuis 2006 celle-ci est réglementée afin de ne pas porter atteinte à la tranquillité de son voisinage.

Le décret n° 2006-1099 prévoit les horaires d'étonné suivantes :

- ✓ Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- ✓ Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ✓ Le dimanche : de 10h à 12h et de 16h à 18h
- ✓ Les jours fériés : de 10h à 12h



En cas de conflit, ces nuisances peuvent faire l'objet d'une amende de 68 euros

Pour tout conflit d'ordre privé (voisinage ...) :
Rapprochez-vous du conciliateur de justice M. Bernard Desoutter,
à votre écoute sur RDV à la mairie de Villers en Cauchies :

☎ 03.27.37.12.06

✉ Bernard.desoutter@conciliateurdejustice.fr



« Pour se sentir bien chez soi, il est essentiel que chacun prenne soin de conserver les parties communes en bon état. »

❖ Cérémonie



Cérémonie du 19 mars en présence de nombreuses personnes.

« C'est le devoir de mémoire qui nous parle du passé »

N'oublions jamais ...



En ce 1^{er} mai, la commune a mis à l'honneur deux védastois :

M. Lasson Laurent qui a reçu la palme académique

Et Mademoiselle Ninon Daveluy, cadette de la Sécurité Civile, jeune collégienne en classe de 5^{ÈME}, qui est volontaire pour suivre une formation à la prévention et aux gestes de sécurité, elle était encouragé par Messieurs Chocart Cédric et Kevin Regnier, pompiers volontaires.

Félicitations à eux.



❖ Associations-commerces-libéraux

Bienvenue à deux nouvelles structures vedastaises :



La ferme du marronnier cultive et produit du miscanthus : plante vivace multifonctions (litière pour vos animaux, paillage pour vos chevaux, utile pour votre potager..) pour les particuliers et les professionnels. Retrouvez toutes les informations, astuces et bons de commande sur leur page Facebook : vente miscanthus ferme du marronnier Saint Vaast en Cambrésis.

*Colis de viandes bovines en direct de la ferme
Pour plus d'informations :*

sarah.bisiaux@yahoo.fr

 06.62.11.73.45

Page Facebook : élevage du moulin du cambrésis



Bienvenue et félicitations à Madame Gaëlle Longuépée, assistante maternelle, disponible pour vos enfants depuis quelques semaines. Vous pouvez la contacter au 07.86.63.45.84 pour plus d'informations

❖ Commerces et entreprises basées dans notre commune (dont le siège social est domicilié à St Vaast)

○ **L'atout bio : maraicher bio**

- 4 rue Paul Langevin
- 03.27.73.14.03 ou 07.61.55.61.19
- Marché les z'amis : le 3^{ème} jeudi de chaque mois
- Page facebook : l'atout bio

○ **Café le carré d'as : café-bureau de tabac-presse quotidienne-FDJ-point relai pickup (chronopost, colissimo et DDP)**

- 22 rue Gambetta
- 03.27.37.13.00
- Du lundi au samedi : 9h-14h et 17h-21h
Dimanche : de 9h30 à 17h
Fermé le mercredi

○ **Café friterie chez Jocelyne**

- Rue Jean Jaures
- Horaires friterie : vendredi de 12h à 13h45
Samedi – dimanche : à partir de 17h30

○ **Claire Regnier et Manon Patout : infirmières (soin 7j/7 à domicile ou au cabinet sur RDV)**

- 10 rue Louise Michel
- 07.86.93.01.36

○ **Etablissements Beurres Leduc : vente de beurres... également en direct**

- 13 rue Jean Jaurès
- 03.27.37.14.22
- contact@beurreleduc.fr

-
- **Damiens Frères TP : terrassement, démolition, pose de bordures, abat-tage d'arbres...**
 - 3 place Simone Veil
 - 06.25.45.01.07
 - damiensfrerestp@gmail.com

 - **Delaye bike assist : réparation de tout cycle**
 - 06.76.67.52.91
 - dbikeassist@gmail.com
 - Page facebook : Dba delhaye bike assist

 - **Deudon Eric : menuiserie générale, serrurerie, fenêtres, portes...**
 - 13 rue Paul Eluard
 - 03.27.37.11.37 ou 06.21.83.32.47
 - e.dounange59@gmail.com

 - **Ferme du moulin de st vaast : vente directe de la ferme de colis de viandes bovines**
 - 06.62.11.73.45
 - sarahbisiaux@yahoo.fr
 - Page Facebook : élevage du moulin du cambresis

 - **Fil de tiaré : retouches et couture avec motif polynésien**
 - 07.49.42.28.88
 - fildetiare@gmail.com
 - Page facebook : fil de tiare

 - **H Nettoyage : nettoyage intérieur et extérieur automobile**
 - 07.50.83.78.89
 - h.tripoux@gmail.com
 - Page facebook : H nettoyage automobile
 - Instagram : hnettoyageautomobile

-
- **LIETART Bâtiment : gros œuvre et second œuvre**
 - 1 sentier Jean Rostand
 - 06.84.43.01.26
 - Frederic-lietart@orange.fr

 - **M/B Toiture**
 - 06.19.69.27.50

 - **Nuances de douceurs : soins, épilations, maquillages, manucures**
 - Soins à domicile par Cassandra
 - 06.15.11.44.40
 - Page facebook : nuances de douceurs

 - **S.R.D.C 59 Demade : multi-services, maçon, carreleur**
 - 07.71.18.97.61
 - Remy.demade@hotmail.com

 - **Un poil de douceur : toilettage à domicile par Peggy**
 - 06.73.25.04.04
 - Du lundi au samedi de 8h à 18h
 - Page facebook : un poil de douceur

 - **Vente de miscanthus ferme du marronnier saint vaast en cambresis**
 - 21 rue Jean Jaurès
 - 06.71.28.77.94
 - Page Facebook : vente miscanthus ferme du marronnier Saint Vaast en Cambrésis

❖ Communication

Depuis près d'un an, vous êtes de plus en plus nombreux à avoir téléchargé l'application gratuite « panneau pocket » sur votre smartphone. Elle permet de recevoir toutes les informations, alertes... de votre commune.

Cet outil renforce la communication et le lien social dans notre commune.

- Application « panneau pocket » à télécharger sur votre smartphone ou bien de votre ordinateur : <https://app.PanneauPocket.com>



- **Retrouvez toutes les infos de la mairie : locations de salles, comptes-rendus de conseils municipaux , actualités associations, entreprises... sur le site internet :**

Saintvaastencambresis.fr

Et également sur les réseaux sociaux : Facebook : [mairie st vaast](#) et [Stéphane jumeaux](#) ou sur Instagram : [mairiestvaast_59188](#)



Mairie 45 rue Jean Jaurès, 59188 Saint-Vaast en Cambresis

Courriel contact@saintvaastencambresis.fr

Tel [03 27 37 12 03](tel:0327371203)

BIENVENUE ▾

VOTRE MAIRIE ▾

ACTUALITÉS ▾

DÉMARCHES ▾

À TOUT ÂGE ▾

SERVICES ▾

CONTACT

○ VIE PRATIQUE

Atelier numérique



Steve, conseiller numérique de l'association ACTION, à Avesnes les Aubert vous accueille **tous les mercredis de 10h à midi en mairie** afin de vous aider à mieux maîtriser l'informatique (envoi de mails, transferts de fichiers, photos, démarches administratives...)

- Il peut également intervenir à domicile le mercredi après-midi sur RDV au 03.27.82.29.82 ou Asso.action.cn@gmail.com

Ces ateliers sont gratuits et ouverts à tous, n'hésitez pas à lui poser toutes vos questions afin que le numérique ne soit plus un frein pour vous.

Mise à disposition d'un ordinateur en mairie

A partir du 15 mai, un ordinateur sera mis à disposition en mairie.

Celui-ci est compatible pour vos démarches administratives, impression de documents etc...



○ **ETAT CIVIL (du 1^{er} janvier au 30 avril 2022)**

(Nous nous excusons si nous oublions de nommer certaines personnes dans la rubrique « état civil », mais quelques mairies ne nous communiquent pas toujours les modification d'Etat Civil)

Bienvenue à

Mathéo Croquelois, né le 18 mars

Elle nous a quitté

Thérèse Dhaussy, le 25 février

○ **AGENDA**

Maï

Dimanche 1^{er} : Remise des médailles du travail

Dimanche 8 : 11h : cérémonie de commémoration de la victoire 1945

Samedi 14 au Mardi 17 : Ducasse

Jeudi 19 : Marché bio les z'amis - 4 rue Paul Langevin de 16h à 19h

Samedi 21 : 1^{ère} mouli'night : 2 parcours VTT : 15 et 35 kms , départ groupé 19h30 suivi d'un barbecue et buvette à l'arrivée

Juin

Dimanche 12 : 1^{er} tour des élections législatives

Jeudi 16 : marché bio des z'amis - 4 rue Paul Langevin de 16h à 19h

Dimanche 19 : 2eme tour des élections législatives

Samedi 25 juin : concert au café le carré d'as

Juillet

Lundi 11 à vendredi 29 : centre de loisirs



○ ACTUALITÉS PRÈS DE CHEZ VOUS

Permanence finances publiques

Un agent des finances publiques vous accueille Sans RDV

Chaque mardi de 8h30 à 12h

A l'hôtel d'veille d'Avesnes les Aubert : 3 rue Camélinat

Un accueil de proximité y est assuré comprenant l'offre de service suivante :

- ✓ Assistance au paiement et aux démarches en ligne
- ✓ Aide à la déclaration des revenus
- ✓ Gestion du prélèvement à la source
- ✓ Informations générales sur les démarches fiscales, les impôts locaux et le paiement des créances locales et des amendes
- ✓ Éclairage personnalisé au regard de votre situation fiscale
- ✓ Dépôt d'une réclamation ou d'une demande de remise gracieuse ou de délais de paiement
- ✓ Achat en ligne de timbres fiscaux

Atelier d'anglais à St Aubert



Cécile, professeure d'anglais propose des ateliers d'anglais pour petits et grands à St Aubert

Pour plus d'informations (horaires, prix)

: ateliers.butterfly@gmail.com

Permanences du camion bleu du département



Pour vous aider dans toutes vos démarches administratives telles que dans la santé, la retraite, les déclaration de revenus, , allocation RSA ou bien des difficultés juridiques ; le camion bleu du département sera présent à Avesnes les Aubert

✓ Jeudi 2 juin de 9H 30 à 13h et de 14h à 16h place Jean Moulin.

➤ RDV fortement conseillé au 03.59.73.18.30

Solidarité avec le peuple ukrainien



Vous avez été nombreux à déposer en mairie : vêtements, jouets, couvertures, nourritures, couches pour bébés, produits



d'hygiène et matériel médical en solidarité avec le peuple ukrainien. Ceux sont plus de 110 cartons qui ont été envoyés , avec la collaboration de la CA2C, à Cambrai avant d'être acheminés à la frontière polono-ukrainienne.

Merci à tous pour votre élan de générosité et aux nombreuses personnes qui nous ont déposées les cartons.



○ **NUMEROS UTILES**

MAIRIE : 03.27.37.12.03

E-mail : contact@saintvaastencambresis.fr

Messenger : mairie St Vaast

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi-mardi-jeudi : 9h-12h et 16h30-18h

Mercredi : 9h-12h et 14h-17h

Vendredi : 9h-12h

Centre antipoison : 03.20.44.47.99

Centre des grands brulés : 03.20.44.42.78

Centre hospitalier de Cambrai : 03.27.73.73.73

Pharmacie de garde : 0 825 74 20 30

Infirmière St Vaast : Claire Regnier 07.86.93.01.36

Infirmières St Hilaire : Legrand Brigitte : 03.27.37.24.12

Mme Dussenne Stievenart : 03.27.37.23.44

Dhaussy Caroline : 06.72.93.98.51

Infirmière à Avesnes : Legrand Lise : 03.27.79.03.41 ou 06.73.80.41.93

Médecin de garde (dimanche et jours fériés) : 03.20.33.20.33

Urgences : 112

Urgences vétérinaires : 3115

Gendarmerie d'Avesnes les Aubert : 03.27.37.20.22

Arrêtons les violences : 3919



Saint Vaast en Fête

DU 14 AU 17 MAI 2022

SAMEDI 14 MAI

RUN AND BIKE À 17H

DUATHLON ENFANT GRATUIT À 14H30
(3 CATÉGORIES D'ÂGE) : RÉCOMPENSE D'UN TICKET
MANÈGE, UNE GLACE ET UNE BOISSON
POUR CHAQUE PARTICIPANT.

SOIRÉE DANSANTE + BARBECUE
À PARTIR DE 20H (SONO ERIC GERNEZ)

DIMANCHE 15 MAI

MARCHE 8 KMS À 9H30
DÉPART PLACE SIMONE VEIL

**DÉFILÉ AVEC L'HARMONIE
MUNICIPALE D'IWUY**
À PARTIR DE 15H + **MINI CONCERT** SUR
LA PLACE SIMONE VEIL À LA FIN DU DÉFILÉ..
VÉLO FLEURI POUR TOUS LES ENFANTS.
RÉCOMPENSE D'UN TICKET MANÈGE
À CHAQUE PARTICIPANT.

DU SAMEDI 14 AU MARDI 17 MAI

Ducasse

**MANÈGES
SUR LA PLACE SIMONE VEIL**



SAMEDI 14 MAI 2022

RUN & BIKE

ORGANISÉ PAR L'APA DE SAINT-VAAST-EN-CAMBRÉSIS

CIRCUIT **7.5 km** OU CIRCUIT **15 km**

DÉPART DONNÉ SUR LA PLACE SIMONE VEIL DE ST VAAST À 17H

INSCRIPTION PAR PARTICIPANT :

AVANT LE 7 MAI : 4€

SUR PLACE : 6€

DE NOMBREUX LOTS À GAGNER !

1 FORFAIT RÉVISION COMPLÈTE VÉLO (VALEUR DE 50€), UN BON DÉCATHLON DE 25€,

1 FORFAIT 1 MOIS À BASIC FIT, UN BARBECUE DE TABLE ET DE NOMBREUX AUTRES LOTS...

PAR TIRAGE AU SORT

AVEC VOTRE NUMÉRO DE DOSSARD

UNE TÉLÉVISION
80 CM



Inscription auprès de BARBARA JUMEAUX

06 29 28 10 00

**COURSE OUVERTE À TOUS
LICENCIÉS ET NON LICENCIÉS**

LES MOULIN'EUX PRESENTENT LEUR

TÈRE MOULI'NIGHT

SAMEDI 21 MAI 2022
AU STADE JOSEPH PARENT
SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS

2 PARCOURS VTT
15 KM FAMILIAL 5€
35 KM SPORTIF 5€
GRATUIT POUR LES -14 ANS

Départ groupé à 20h00
Inscriptions à partir de 18h30

Barbecue et boissons à l'arrivée
Ecocup "Moulin'eux Edition" à 1€

Pré-inscriptions par SMS au 0676675291 ou
par mail à associationlesmoulineux@gmail.com



Il reste encore quelques places :

VEN. 3 JUIN LIGUE DES NATIONS FRANCE - DANEMARK



- de 16 ans 40€
Adultes 45€

**EN ROUTE POUR LE STADE DE FRANCE !
DÉPLACEMENT EN BUS ORGANISÉ PAR LES MOULINEUX**

**DÉPART : 16H30 AU STADE DE
ST-VAAST EN CAMBRÉSIS
INSCRIPTIONS :**

06.76.67.52.91 - 07.71.18.97.61

I. P. N. S

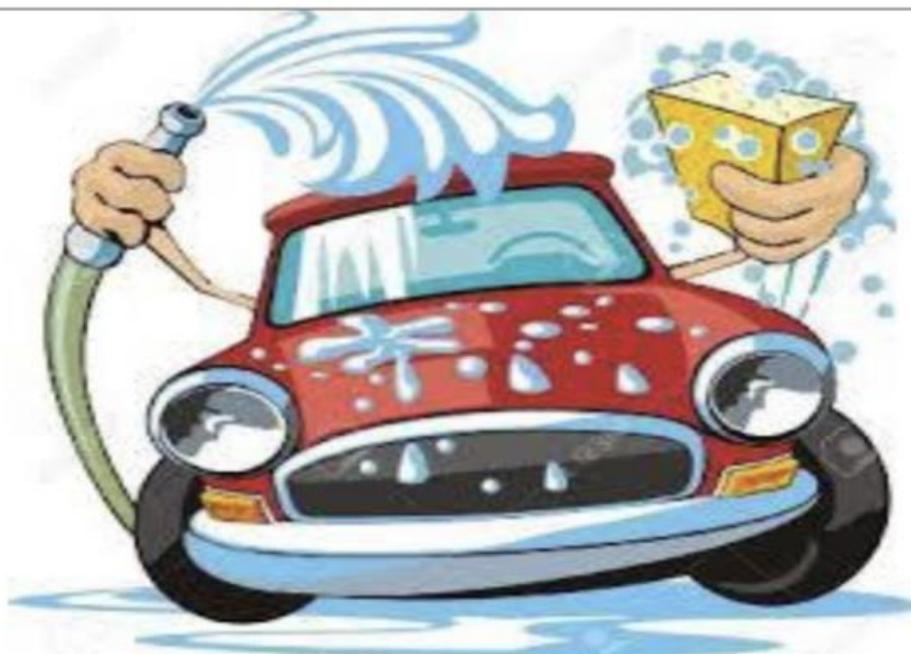
Le club des ados védastois organise un

LAVAGE DE VOITURES

Le samedi 4 juin

De 14h00 à 17h00

Parking de l'école Jean Zay, rue Louise Michel
Saint Vaast en cambrésis.



5euros*

*Avec participation de la tombola inclus

3 Kits de l'été

À gagner.

vente de boissons et friandises

Le club des ados védastois vous propose une journée
à PLOPSALAND :

Départ à **8 HEURES**
rdv à 7h45 place de l'église.

Retour vers **20 HEURES**

TARIF : (entrée et bus inclus)

adhérents du club depuis le 01/09/21 :	20 euros
enfant de - 3 ans :	5 euros
enfant de 3 à 14 ans :	37 euros
adulte :	50 euros

Tout mineur doit être accompagné d'un adulte.

Vous pouvez déposer votre inscription,
accompagnée de votre règlement à l'ordre des ados védastois
au secrétariat de la mairie de St Vaast en cambrésis.
avant le 05 juin 2022.

SAMEDI 2 JUILLET





SAINT-VAAST-EN-CAMBRÉSIS

DE 7H
À 18H

Braderie - Brocante La Védastoise

Dimanche 18 septembre 2022

EMPLACEMENT GRATUIT*

Rue Jean Jaurès / rue Benoît Frachon / rue Paul Langevin
place Simone Veil / rue Louise Michel / rue Léon Gambetta

Un cadeau de bienvenue OFFERT À CHAQUE EXPOSANT.
Renouvellement de la SURPRISE À GAGNER par tirage
au sort (entre tous les exposants).

*Ouvert aux
professionnels !*

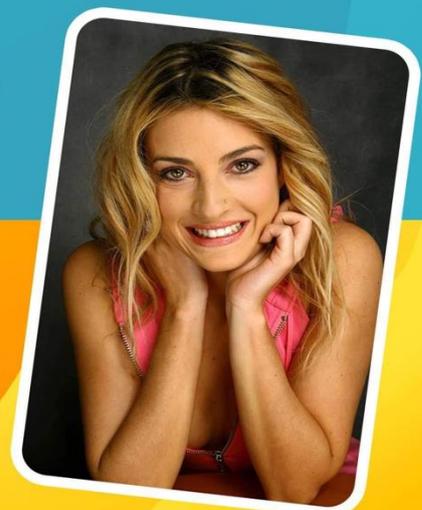


**PRÉSENCE DU CAR PODIUM DE LA TOURNÉE D'ÉTÉ
DES HAUTS DE FRANCE À PARTIR DE 14H .**
De nombreux lots à gagner durant toute l'après-midi.

**À partir de 20H30 : AMBIANCE KARAOKÉ SUR ÉCRAN GÉANT
À 21H30 : CONCERT D'ÈVE ANGÉLI**

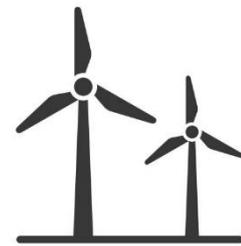
RÉSERVATION À PARTIR DU 2 AVRIL
AU 03.27.37.12.03 (heures d'ouvertures du secrétariat de mairie)
OU AU 06.16.41.11.63 (adjoint aux festivités)
en spécifiant votre activité exacte pour les professionnels.

*Caution de 30€ demandée (rendue le jour même).



RETOUR EN PHOTOS

Passage des éoliennes



Un petit air de Pâques 





Impression DAUBOUR – Solesmes

